

Communiqué

Brest, le 11 janvier 2017 – Le conseil d’administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) s’est tenu ce jour dans le cadre de la procédure de sanction, engagée en octobre dernier, à l’encontre de la caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa. A cette occasion, le Crédit Mutuel Arkéa, par la voix de son président, Jean-Pierre Denis, a non seulement démontré le caractère irrégulier de la procédure et infondé des griefs formulés, mais encore réaffirmé toute la détermination du Crédit Mutuel Arkéa à préserver son autonomie et défendre son modèle de banque coopérative décentralisée dont l’efficacité opérationnelle et économique a fait ses preuves. Jean-Pierre Denis a ainsi proposé que de nouvelles discussions soient engagées rapidement pour définir les modalités d’une séparation ordonnée.

Faisant suite aux conclusions présentées par Pascal Durand, directeur général de la CNCM, le conseil d’administration de la CNCM n’a finalement prononcé qu’un blâme. Cette sanction, purement politique, sera naturellement contestée par le Crédit Mutuel Arkéa.

Cette sanction de premier niveau, interne à l’organisation du Crédit Mutuel, n’a et n’aura bien sûr aucune incidence sur l’activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, des trois fédérations (Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel Massif Central) et des 334 caisses locales qui continueront à servir leurs sociétaires et clients et à utiliser naturellement leur marque dont elles sont propriétaires.

Le Crédit Mutuel Arkéa continue à dénoncer les graves problèmes de concurrence et de conflits d’intérêt soulevés depuis de nombreuses années. Il n’est en effet plus possible de faire vivre deux groupes autonomes et concurrents au sein d’un seul et même organe central.

Par ailleurs, le statut associatif de la CNCM ne lui permet toujours pas une supervision bancaire européenne adéquate.

C’est pourquoi le Crédit Mutuel Arkéa, dans la droite ligne du mandat confié en octobre dernier par plus de 96 % de ses caisses locales, poursuivra toutes les voies possibles pour obtenir la mise en place d’un organe central dédié, qui est désormais la seule issue envisageable permettant de préserver l’autonomie du groupe et de défendre sur le long terme les emplois sur ses territoires.